

# Contrat de livraison d'œuf frais bio

## Exemplaire consommateur

**Entre le producteur :** Yannick CARTERET, Id Peragnolo Linguizzetta 20230 -  
Tel: 06 86 46 89 76                      mail: yannickcarteret@yahoo.fr

**Et le consommateur:** .....

Tel: .....mail: .....

**Le consommateur s'engage** à prendre ses œufs sur le point de distribution du DRIVULINU à Toga, tous les jeudi soirs de 17h30 à 18h30, et à prévenir au moins la veille, par SMS ou par Tél qu'il sera absent et chargera quelqu'un d'autre de les prendre. Les œufs non récupérés en fin de distribution pourront être déposés en un lieu défini par les AMAPiens (actuellement station VITO). Le jour de livraison pourra être modifié si nécessaire et l'information se fera par sms au moins 48 h à l'avance.

**Le producteur s'engage** à livrer chaque semaine des œufs extrafrais, Bio, de sa production au prix de 0.50 cts de l'œuf. Il ne pourra être tenu pour responsable des œufs laissés en dépôt.

**Date de début du contrat :** 07/07/2022

**Date de fin du contrat :** 29/12/2022

**Absences prévues** (préciser les dates ou les numéros de semaine): (2 max)  
.....

**Nombre de distributions prévues :** .(26 si pas d'absences).....

**Nombre d'œufs par distribution** (prix unitaire 0.50 cts) .....

TOTAL œuf :	TOTAL Valeur :
-------------	----------------

Le paiement pourra se faire en 2 chèques encaissés en début de trimestre ;

Chèque numéro 1 valeur : .....

Chèque numéro 2 valeur : .....

Producteurs et Consommateurs adhèrent aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter

**LE PRODUCTEUR**

**LE CONSOMMATEUR**

# Contrat de livraison d'œuf frais bio

## Exemplaire producteur

**Entre le producteur :** Yannick CARTERET, Id Peragnolo Linguizzetta 20230 -  
Tel: 06 86 46 89 76                      mail: yannickcarteret@yahoo.fr

**Et le consommateur:** .....

Tel: .....mail: .....

**Le consommateur s'engage** à prendre ses œufs sur le point de distribution du DRIVULINU à Toga, tous les jeudi soirs de 17h30 à 18h30, et à prévenir au moins la veille, par SMS ou par Tél qu'il sera absent et chargera quelqu'un d'autre de les prendre. Les œufs non récupérés en fin de distribution pourront être déposés en un lieu défini par les AMAPiens (actuellement station VITO). Le jour de livraison pourra être modifié si nécessaire et l'information se fera par sms au moins 48 h à l'avance.

**Le producteur s'engage** à livrer chaque semaine des œufs extrafrais, Bio, de sa production au prix de 0.50 cts de l'œuf. Il ne pourra être tenu pour responsable des œufs laissés en dépôt.

**Date de début du contrat :** 07/07/2022

**Date de fin du contrat :** 29/12/2022

**Absences prévues** (préciser les dates ou les numéros de semaine): (2 max)  
.....

**Nombre de distributions prévues :** .(26 si pas d'absences).....

**Nombre d'œufs par distribution** (prix unitaire 0.50 cts) .....

TOTAL œuf :	TOTAL Valeur :
-------------	----------------

Le paiement pourra se faire en 2 chèques encaissés en début de trimestre ;

Chèque numéro 1 valeur : .....

Chèque numéro 2 valeur : .....

Producteurs et Consommateurs adhèrent aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter

**LE PRODUCTEUR**

**LE CONSOMMATEUR**